

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, tenue en mode virtuel, le mercredi 23 octobre 2024, à 11 h 30.

PRÉSENCES : 72 membres de l'Ordre
3 administratrices et administrateurs nommés

1. OUVERTURE ET NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Mme Caroline Dufour, c.o., présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation, ouvre la séance de l'assemblée générale annuelle à 11 h 30. Elle suggère la nomination d'un président d'assemblée pour diriger les débats et propose monsieur Jean-François Thuot pour remplir cette fonction.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU de nommer Jean-François Thuot comme président d'assemblée.

2. CONSTATATION DU QUORUM

En vertu de l'article 49 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, le quorum de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre est fixé à 30 membres. Le président d'assemblée, monsieur Jean-François Thuot, constate l'atteinte du quorum puisque, plus de 30 membres sont présents en ligne, déclare l'assemblée légalement constituée.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 102 du *Code des professions* et à l'article 50 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, l'assemblée générale annuelle a été convoquée par voie électronique, par un avis de convocation également publié sur le site de l'Ordre au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée, soit le 23 septembre 2024. Cet avis, dûment signé par la secrétaire de l'Ordre, contenait les éléments d'information requis par le *Code des professions* (article 103.1).

En outre, toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité et de confidentialité ont été prises. Les paramètres de l'événement ont été définis afin de garantir son bon déroulement, selon les principes d'intégrité, de probité, et de confidentialité.

4. PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le président d'assemblée rappelle les pouvoirs conférés aux membres réunis en assemblée générale annuelle, conformément aux dispositions du *Code des professions*, ainsi que les règles de procédure à suivre. Il explique également les modalités spécifiques à l'assemblée virtuelle, notamment en ce qui concerne la prise de parole et les modalités de vote. Enfin, il précise la manière de signaler toute difficulté technique pendant la séance.

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation est affiché à l'écran. Le président d'assemblée demande une proposition en vue d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

6. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023**

Ayant pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 octobre 2023, les membres présents sont invités à l'adopter. Les membres s'en déclarent satisfaits et aucune modification n'est demandée.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 12 octobre 2023, tel que déposé.

7. **RAPPORT DES ÉLECTIONS 2024**

Conformément à l'article 22 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, les résultats du scrutin des élections 2024 sont présentés à l'assemblée générale annuelle.

Région électorale 1 : Bas-Saint-Laurent ; Saguenay-Lac-Saint-Jean ; Abitibi-Témiscamingue ; Côte-Nord ; Nord du Québec ; Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

- 1 poste à combler ; aucune candidature reçue
- A été nommé par le conseil d'administration : Annie Trudel, c.o.

Région électorale 5 :

- 2 postes à combler ; une candidature reçue
- A été élue par acclamation : Mirela Malushaj, c.o.
- A été nommé par le conseil d'administration : Jean-Pierre Cormier, c.o.

8.0 **PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE 2023-2024**

Le président d'assemblée invite la présidente ainsi que la directrice générale et secrétaire à présenter leur bilan respectif des activités de l'Ordre pour l'exercice 2023-2024.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter une motion de félicitations et de remerciements adressée à la directrice générale, madame Martine Lacharité, pour ses 15 années de service et d'engagement au sein de l'Ordre.

À la suite de ces présentations, le président d'assemblée invite les membres à poser des questions. Aucune question ni demande de précision n'est soulevée.

9. **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2023-2024**

Le président d'assemblée invite monsieur Michel Poirier, CPA, CA, de la société de comptables professionnels agréés *Poirier & Associés*, à faire état du bilan des états financiers 2023-2024.

L'audit des états financiers comprend l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Pour cet exercice financier, les revenus (produits) sont de 2 276 573 \$ et les dépenses (charges) de 2 412 088 \$, générant ainsi une insuffisance de 135 515 \$. La version intégrale des états financiers se trouve dans le rapport annuel 2023-2024.

10. **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026**

Dans le but de respecter les obligations dévolues par le *Code des professions* pour la tenue de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration a adopté un projet de prévisions budgétaires pour 2025-2026, année financière visée par la cotisation. Madame Gaëlle de Roussan, directrice générale et secrétaire, présente ces prévisions budgétaires, en soulignant qu'elles ont été établies en fonction des informations disponibles à ce jour, tout en adoptant une approche prudente dans l'estimation des revenus. Ce budget sera bien évidemment révisé par le conseil d'administration en cours d'année.

Le total des revenus prévus (2 288 682 \$) est légèrement inférieur aux dépenses estimées (2 288 873 \$), avec une insuffisance anticipée de 190 \$, ce qui est considéré comme un budget équilibré.

11. **COTISATION ANNUELLE 2025-2026**

a) **Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de 103,1 du Code des professions**

Au terme de la première consultation, tenue entre le 23 septembre et le 20 octobre 2024, sur 2 599 membres, 12 ont participé (2 pour l'augmentation et 10 contre). La directrice générale et secrétaire, madame Gaëlle de Roussan, fait état des résultats relatifs à la cotisation annuelle 2025-2026.

b) **Nouvelle consultation auprès des membres**

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, une nouvelle consultation doit avoir lieu au moment de l'assemblée générale annuelle. Les membres sont ainsi invités à prendre la parole pour exprimer leurs commentaires envers l'augmentation recommandée (20 \$).

CONSIDÉRANT que le nombre de membres se maintient d'année en année et qu'on prévoit une baisse de membership dans les prochaines années ;

CONSIDÉRANT que la Banque du Canada prévoit le taux d'inflation d'environ de 3 % ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs et administratrices de doter l'organisation des ressources humaines suffisantes pour réaliser sa mission correctement et avec diligence ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs et administratrices d'avoir une gestion saine et responsable des avoirs de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT les efforts déployés pour maintenir l'évolution des dépenses à des niveaux raisonnables et ainsi maintenir un équilibre budgétaire,

le conseil d'administration a résolu d'augmenter la cotisation annuelle de 20 \$ pour l'exercice 2025-2026, portant ainsi le montant à 690 \$, auquel s'ajoute le montant de la contribution à l'Office des professions perçue par l'Ordre, la prime d'assurance responsabilité professionnelle et les taxes applicables.

Une intervention est faite pour savoir si d'autres moyens de financement ont été explorés afin de générer des revenus supplémentaires en dehors de la cotisation et la personne mentionne, à titre d'exemple, les commandites réalisées par l'Association des conseillères et conseillers d'orientation du collégial (ACOC) lors de leur congrès. La directrice générale répond que cette méthode est déjà adoptée par l'Ordre et souligne que les revenus générés par une ordre professionnel sont encadrés par le Code des professions, dans une loi cadre. La réflexion sur l'amélioration des revenus dans ce contexte demeure au cœur des réflexions et de plan d'action en cours.

Au terme des deux consultations tenues, le conseil d'administration fixera alors le montant de la cotisation annuelle lors de leur prochaine séance prévue le 26 octobre 2024.

12. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

La *Code des professions* exige que les membres votent lors de l'assemblée générale annuelle pour approuver ou pour refuser toute augmentation de la rémunération des administratrices et administrateurs élus.

La présidente du comité des finances et des ressources humaines, madame Annie Gourde, c.o., est invitée à présenter ce point.

Administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence)

D'abord, les administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence) ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances du conseil d'administration. Toutefois, leurs frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon les termes de la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement* en vigueur à l'Ordre. De plus, ces personnes bénéficient de l'inscription gratuite au colloque et à la journée de formation continue, en plus du remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement associés.

Pour l'exercice 2025-2026, le conseil d'administration a résolu de maintenir le montant des jetons de présence au même montant que celui de 2024-2025 soit : tarif horaire à 45.90 \$; demi-journée à 160.64 \$ et journée à 321.28 \$.

CONSIDÉRANT que le montant des jetons de présence des administratrices et administrateurs élus a été augmenté de 3 % en 2024-2025,

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus (autre que la présidence) en maintenant le montant des jetons de présence.

Rémunération de la présidence

Pour ce segment, la présidente, madame Caroline Dufour, est invitée à quitter la salle pour la durée de la discussion et du vote.

La rémunération de la présidence s'établit selon les règles de la *Politique sur la rémunération des administratrices et administrateurs élus*, incluant le salaire de base et des dispositions particulières. La présidence est embauchée pour trois (3) jours par semaine.

Pour l'exercice 2025-2026, le conseil d'administration a résolu de fixer le salaire de base pour le poste de la présidence à 85 000 \$, auquel s'ajoutent les avantages prévus à la *Politique de rémunération de la présidence*. Cette rémunération est modulée en application du *Guide d'application des dispositions du Code des professions sur la tenue des assemblées annuelles* de l'Office des professions du Québec.

CONSIDÉRANT la nature de la fonction de présidence qui n'est pas du personnel employé de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT la comparaison des salaires des fonctions de présidence des différents ordres professionnels, en tenant compte du nombre de jours travaillés par semaine ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'Ordre de prévoir ses dépenses et de permettre aux personnes candidates de connaître les conditions de rémunération pour la totalité du mandat,

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'approuver la rémunération globale de la présidence en fixant son salaire de base à 85 000 \$, auquel s'ajoutent les avantages prévus à la *Politique de rémunération de la présidence*.

La présidente peut rejoindre la salle pour la poursuite de l'assemblée générale annuelle.

13. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2024-2025

Le conseil d'administration recommande de reconduire les services de Poirier & Associés comme auditeur chargé de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2024-2025. Ce dernier travaille avec plusieurs ordres, offre des services professionnels à des coûts raisonnables, travaille efficacement et respecte les délais de production.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU de reconduire les services de Poirier & Associés pour la vérification des états financiers pour l'année 2024-2025.

14. COMMENTAIRES ET VŒUX DE L'ASSEMBLÉE

Ce point permet aux membres d'aborder d'autres sujets que ceux précédemment discutés. Le président d'assemblée invite les membres à intervenir pour cette période de questions. Aucune intervention n'est faite.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée remercie les membres présents à l'assemblée générale annuelle 2023.

**Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité
que l'assemblée soit levée.**

L'assemblée est close à 12 h 57.

Caroline Dufour, c.o.
Présidente

Gaëlle de Roussan, c.o.
Directrice générale et secrétaire

ANNEXE

Membres de l'Ordre

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Aimy Andraos | 17. Claire de Lorimier |
| 2. Alexander Leitner | 18. Cynthia Joyal |
| 3. Alexandra Roy | 19. Danielle Boivin |
| 4. Alexandre Brien | 20. Dominique Déry-Bergeron |
| 5. Anne Rivard | 21. Émilie Allen |
| 6. Annia Paloma Mongelos
Toledo | 22. Emily Mailhot |
| 7. Annie Gourde | 23. Flavie Tremblay |
| 8. Annie Trudel | 24. François Quinn |
| 9. Antoine Roy | 25. Geneviève Martine
Blanchard |
| 10. Caroline Lessard | 26. Geneviève Morin |
| 11. Catherine L'Abbé | 27. Gesthika Kaltsidis |
| 12. Catherine Leduc | 28. Ginette Pelletier |
| 13. Catherine Marzella | 29. Guylaine Handfield |
| 14. Chantal Alie | 30. Ilia Essopos |
| 15. Chantal Proteau | 31. Isabelle Komlosy |
| 16. Christiane Cinq-Mars | 32. Janie Tardif |

- | | | | |
|-----|-----------------------|-----|------------------------|
| 33. | Jean-Pierre Cormier | 53. | Marilou Carrier |
| 34. | Josée Beaulieu | 54. | Martine Lacharité |
| 35. | Josée Gingras | 55. | Mélanie Giguère |
| 36. | Josée Lachance | 56. | Mireille Moisan |
| 37. | Josée Landry | 57. | Nancy Duval |
| 38. | Josée Senneville | 58. | Nathalie Roy |
| 39. | Julie Brisson | 59. | Nathalie Tremblay |
| 40. | Julie Quirion | 60. | Nicolas Fortin |
| 41. | Justin Audet | 61. | Odette Garceau |
| 42. | Karly Jean-Louis | 62. | Olivia Ouimet |
| 43. | Kathy Gariépy-Delisle | 63. | Patricia Dionne |
| 44. | Kathy Vignola | 64. | Philippe Guay |
| 45. | Kevin Beaulieu | 65. | René Breault |
| 46. | Lise Mercier | 66. | Rosalie Leclerc |
| 47. | Louise Charette | 67. | Sarah Gaudreault-Godin |
| 48. | Lynda Tessier | 68. | Simon Thériault |
| 49. | Marc Brisson | 69. | Sonia Ferron |
| 50. | Marie Cardinal-Picard | 70. | Stephanie Fredricks |
| 51. | Marie-Ève Bourassa | 71. | Valérie Ouimet |
| 52. | Marie-Ève Tremblay | 72. | Wilfrid Larochelle |

Administratrices et administrateurs nommés

1. Pierre Chagnon
2. Bernard Deschamps
3. Denise Dubois